

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **1^{ère} trimestre 2023**
 Séance du **27 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-et-un mars, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Fabienne DREME

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO		X		Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG	X		
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			FRULLINO Eric
Philippe LANGANNE			PONTAROLLO Guy	Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL			DALLEVET Roger	Sophie FORNUTO		X	
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER			DUBOIS Luc
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER			STEDILE Jean-Marc
Pierre AGERON			DREME Fabienne				

Délibération	N°2023-033	GESTION DU PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE A MI-TEMPS A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
---------------------	-------------------	---

VU le code général des collectivités territoriales,
 VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
 VU le tableau des emplois,
 ENTENDU l'exposé de Mme. L'Adjointe aux affaires scolaires, périscolaires et au personnel, selon lequel :

L'activité de la bibliothèque a connu ces 2 dernières années un accroissement important.

En 2022, on compte 1046 inscrits actifs (inscrits qui ont effectué un prêt dans l'année). Il y en avait 889 en 2021.

Depuis juillet 2020, la commune a décidé de s'engager dans un processus de mutualisation avec la bibliothèque de La Balme de Sillingy. Celui s'est formalisé en juin 2021, entraînant une fréquentation plus importante de la bibliothèque de Sillingy, les objectifs approuvés en conseil municipal ont pour but de faire bénéficier leurs habitants de services supplémentaires et complémentaires : mise en réseau du catalogue commun, circulation des documents entre les deux bibliothèques, navette, restitution des documents dans l'une ou l'autre des bibliothèques, règlement commun, politique documentaire concertée, programmation concertée des animations communes ou locales, support de communication communs.

L'accueil des enfants a aussi été renforcé :

- Association d'assistantes maternelles : 1 fois par mois
- Crèche : 2 fois par mois
- Ecole du Chef-lieu : 14 classes, 10 fois par an
- Ecole de La Combe : 3 classes, 5 fois par an
- Ecole de Chaumontet : 5 classes, 5 fois par an

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-033	GESTION DU PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE A MI-TEMPS A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
--------------	------------	--

D'autres accueils sont également en cours de préparation, découlant des choix opérés par la commune :

- Collège : développement d'action commune (idée d'un prix manga pour ado)
- EHPAD : en attente de la réouverture de l'établissement
- Personnes en situation de handicap (foyer de vie Les Iris, Les Roseaux)

La bibliothèque est également un lieu de vie où sont régulièrement organisées des animations. Ces actions permettent de faire connaître les services proposés à travers des actions de médiation (comme les samedis du numérique), et proposer des événements culturels. La bibliothèque est le principal lieu de vie culturelle sur la commune.

Chaque année, la bibliothèque propose : un spectacle vivant (manifestation Bib'en scènes), des projections de films documentaires (Manifestation Chemins des Toiles), des expositions en partenariat avec les associations de la commune (club photo, CMJ), et des actions ponctuelles (escape Game, participation au family day, etc.)

Des actions régulières sont proposées tout au long de l'année : les petites histoires (lectures pour les enfants), les samedis du numérique, un atelier de lecture à voix haute, un comité de lecture.

Toutes ces actions sont possibles grâce à un travail de préparation, d'organisation et de communication.

L'offre numérique s'est également bien développée dans le cadre du nouveau Plan de développement de la lecture publique. Cette nouvelle offre numérique, enrichie en 2023 par Savoie Biblio, nécessite un important travail de médiation pour la faire connaître auprès des publics, et nécessite une étape de formation des bibliothécaires.

Une note sur l'activité de la bibliothèque est jointe à la présente note de synthèse.

Pour l'ensemble de ces raisons, si la commune a décidé de développer l'activité de la bibliothèque, le personnel actuel ne permet plus de faire face à l'activité. Il est en conséquence proposé de créer un poste à mi-temps pour assurer l'activité dans les conditions optimales et permettant ainsi de continuer la mise en place des actions prévues.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La création d'un emploi de bibliothécaire à temps non complet (soit 17,50 /35ème) à compter du 01/09/2023, pour assurer les missions principales suivantes :

- Accueillir et renseigner le public, assurer certaines permanences d'ouverture au public
- Promouvoir les collections et les ressources documentaires auprès des publics : mise en valeur, médiation, actions culturelles, interventions
- Concevoir et assurer des animations régulières en direction des scolaires et autres partenaires (crèche, EHPAD, centre de loisirs...)
- Rechercher des intervenants artistiques et culturels dans le cadre de la programmation culturelle
- Contribuer au développement du réseau de bibliothèques nouvellement créé

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadre(s) d'emploi de catégorie C (adjoint territorial du patrimoine) et d'emploi de catégorie B (assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques).

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-033	GESTION DU PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE A MI-TEMPS A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
--------------	------------	--

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8° du Code Général de la Fonction publique, pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifiant et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de rémunération sera compris entre l'indice majoré 353 et 446 selon le niveau et l'expérience.

➤ **Il est proposé au Conseil municipal :**

- **De créer un poste à mi-temps (17,50/35ème) dans les conditions précisées ci-dessus**
- **S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la commune**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision et à procéder au recrutement**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	26	0		0	

ADOPTE cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,
Fabienne DREME.



Délibération exécutoire compte tenu :
 De sa transmission en Préfecture le : 29/03/2023
 De sa mise en ligne le : 30/03/2023

